

Pierre Ivanès
331 Chemin du Moulin
73200 GRIGNON
Tél. 04.79.32.21.61

M. le Président de l'ASDER
562, Avenue du Grand Ariétaz
BP 99499
73094 CHAMBERY Cedex 9

Grignon, le 6 février 2008

Objet ; Votre réunion du 13 février sur le Bois - Energie

Monsieur le Président,

Le Dauphiné Libéré, dans son quotidien du 30 janvier dernier, sous le titre « Emissions interdites », a évoqué clairement la problématique soulevée par la combustion du bois.

Je ne pourrai malheureusement pas assister à votre réunion du 13 février, mais j'en salue l'heureuse initiative. Cependant, à toutes fins utiles, je vous fais tenir ci-joint copie du document intitulé « *un point de vue sur l'élimination des déchets ménagers par traitement thermique* ». Ce document, diffusé dans un cercle restreint entre décembre 2006 et février 2007, avait attiré l'attention de Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, qui a chargé l'ADEME d'en faire l'étude (copie ci-jointe de son courrier).

Je me permets d'attirer votre attention sur la page 4 du document cité ci-dessus, consacrée à un parallèle entre la combustion du bois et celle des déchets en matière de « dioxine ». Je pense qu'elle pourrait vous intéresser.

Je fais partie de ceux qui s'intéressent à la filière bois, et je la considère comme une filière d'énergie renouvelable d'avenir. Mais pour autant, je pense qu'il ne faut pas négliger de faire la lumière sur les problèmes liés à la combustion du bois, car cela ne pourrait que la desservir. Il s'agit à mon sens de regarder ses impacts sur l'environnement avec lucidité afin justement de mieux les corriger.

Mon combat depuis 1992 contre l'incinérateur de Gilly-sur-Isère m'a amené à étudier de façon poussée les dioxines. Etant d'une nature curieuse et constructive, je continue depuis à étudier les nouvelles filières de traitement des déchets, et je déplore que l'on dise beaucoup de bêtises à ce sujet. J'espère que la filière bois bénéficiera de plus de rigueur et de transparence, car elle m'est chère.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez plus de renseignements.
Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Pierre Ivanès, membre de la Société des Experts Bois
(SEB 6-8 rue Chardin 75016 Paris ; tél. 01.40.50.34.42)

Pièces jointes : - Document « *un point de vue sur l'élimination des déchets ménagers par traitement thermique* »

- Courrier de Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.